



Politique Santé & Sécurité au Travail et Radioprotection

Métiers partagés – Services (MP-S), la direction, et son Président en premier lieu s'intéressent au plus haut point à la santé et à la sécurité de leurs travailleurs.

La protection contre les blessures au travail et les maladies professionnelles est notre priorité. C'est pourquoi nous ferons tous les efforts possibles pour assurer la santé et la sécurité, dans les lieux de travail en relations avec nos clients et les exploitants chez qui ils sont amenés à intervenir. Cet objectif est partagé à tous les niveaux de notre organisation, y compris par nos clients et l'ensemble de leurs encadrants. Tous les travailleurs doivent s'appliquer à réaliser cet objectif.

C'est à MP-S, à titre d'employeur, qu'il revient d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

En tant que Président, je m'engage personnellement à :

- respecter mes devoirs aux termes de la Loi, notamment à prendre toutes les précautions raisonnables pour la protection des travailleurs dans le lieu de travail en lien avec nos adhérents.
- me conformer à la réglementation en vigueur en matière de radioprotection en mettant en œuvre un système de management de la Radioprotection conforme au référentiel RP Qualianor.
- prévenir tous les risques professionnels en prenant en compte les risques aux rayonnements ionisants
- améliorer de façon continue nos performances en matière de Santé, Sécurité et Radioprotection

Cette politique est documentée et maintenue afin de vérifier son adéquation et son efficacité permanente.

Les encadrants de nos adhérents seront tenus responsables de la santé et de la sécurité des travailleurs qu'ils dirigent au même titre que leur propre personnel. Les encadrants ont divers devoirs à observer, notamment de veiller à ce que le matériel soit sûr et que les travailleurs se conforment aux pratiques et aux procédés établis.

Chaque travailleur doit protéger sa propre santé et sa sécurité en respectant la Loi et en appliquant les consignes communiquées par l'employeur et/ou son client. A cette fin, ils recevront les renseignements, la formation et la surveillance nécessaires à leurs tâches particulières comme l'exposition aux Rayonnements Ionisants. Les conditions d'Hygiène et les gestes barrières ne sont pas à négliger afin d'éviter toute propagation de virus (comme la COVID).

Cet engagement fait partie intégrante de notre entreprise, depuis le président jusqu'aux travailleurs. Cette politique est revue périodiquement et communiquée à l'ensemble du personnel et aux parties prenantes concernées.

Cette politique s'applique à tous les salariés de METIERS PARTAGES- SERVICES.

Ce document a pour but de renforcer la qualité de nos prestations, d'intégrer la nature et l'étendue des risques radiologiques liés aux activités effectuées dans les installations où existent des risques d'expositions radiologiques.

La direction prend les engagements suivants :

- **Amélioration continue et satisfaction des exigences :**

- Améliorer en continu la satisfaction de nos clients.
- Améliorer en permanence l'efficacité des Systèmes de Management Qualité et Radioprotection.
- Se conformer aux exigences réglementaires et autres exigences en vigueur en matière de radioprotection et qualité de nos prestations.
- Fournir un cadre pour établir et revoir les objectifs.
- Respecter les exigences d'interventions des donneurs d'ordre

- **Mesures de prévention :**

- Appliquer le principe ALARA pour toute intervention en zone contrôlée pour le personnel intervenant sous rayonnements ionisants.
- Faire respecter les conditions d'Hygiène et les gestes barrières afin d'éviter toute propagation de virus (comme la COVID)
- Identifier les risques et les dangers, évaluer les risques d'accidents, d'incidents et les impacts sur la santé et l'environnement à chaque phase d'exécution des travaux, pour une gestion optimale des situations dangereuses.
- Préserver l'ordre et la propreté de tous les lieux où nous travaillons en protégeant notre environnement.
- Maintenir la sécurité sur tous chantiers en respectant les règles et consignes de nos adhérents et des exploitants
- Optimiser la dosimétrie individuelle et collective en fonction des enjeux dosimétriques.
- Former et sensibiliser le personnel aux risques spécifiques liés aux travaux sous rayonnements ionisants et aux risques liés à la sûreté des installations nucléaire et la sécurité.
- Suivi médicale pérenne du personnel travaillant sous rayonnement ionisant, dépistage « biologique » si nécessaire.

Cette politique est documentée, mise en œuvre, maintenue et communiquée à tout le personnel concerné à travers l'affichage et les causeries.

L'évolution de cette politique est analysée au moins une fois par an lors de la revue de direction et aussi souvent que nécessaire pour sa pertinence et son adéquation avec les situations rencontrés, afin de répondre aux exigences réglementaires, normatives et clients.

Lors de la revue de Direction, il est également jugé de l'adéquation des ressources et des moyens par rapport aux objectifs.

La Direction s'engage à fournir tous les moyens nécessaires pour la mise en œuvre, le suivi, la compréhension, et la diffusion de ce Système de Management de la Qualité et de la Radioprotection.

Signé : Bernard GATTOLLIAT

Président

Le 15 septembre 2020

